

21 April 1865

Testament  
par  
D<sup>e</sup> Rose Mandeville  
Epouse  
de François Parent

1<sup>ere</sup> Copie faite & dict

2<sup>e</sup> " " "

① témoins pour  
ce requis  
soussigné

J. F  
P. B. M. B. D.

④ Parent

J. F  
P. B. M. B. D.

L'an mil huit cent soixante cinq, le vingtieme jour du mois de Avril:

Pardevant Mr Uelric Brien Desrochers, Notaire Public soussigné dans & pour le Bas-Canada, resident dans le District de Joliette & en présence de M. M. Joseph Froment & Jean Baptiste Paquette, tous deux cultivateurs, de la Paroisse de St. Ligouri dit District<sup>①</sup>

Est comparu Dame Rose – Mandeville épouse actuelle de M. François Par<sup>④</sup>, cultivateur, de la paroisse de St. Ligouri dit District, résidant avec son dit époux.

Laquelle, étant saine d'esprit & de corps mémoire, jugement & entendement, ainsi qu'il est apparu au dit Notaire, ~~en présence des dits deux temoins~~ & témoins, a fait dicté & nommé au dit Notaire, en présence des dits deux témoins, soir présent testament, ainsi qu'il suit:

1<sup>o</sup> Je recommande mon âme à Dieu & supplie sa divine bonté de me faire miséricorde.

2<sup>o</sup> Je veux & ordonne que, après mon décès, mes dettes légitimes soient payées & torts par moi faits soient réparés par mon exécuteur Testamentaire ci après nommé.

3<sup>o</sup> Je nomme pour mon exécuteur Testamentaire & légataire universelle, Séraphim Parent, mon fils, auquel je donne & lègue tous mes biens tant meubles qu'immeubles que je pourrai délaisser lors de mon decès en quelque lieu qu'ils soient situés & à quelque somme qu'ils puissent monter,

② de vingt cinq  
louis, consd' Halifax ^③  
venant due aussitot après  
la mort de Dame  
Angelique Mandeville,  
épouse actuelle de Ab  
Pierre Pelletier,  
cultivateur, de la paroisse  
de St. Sulpice

J. F.

M.B.D.

③ me

J. F.

P.B. M.B.D.

consitter(consister?) & valoir & ee-excepté la somme ②

4° J'approuve par le présent Testa  
ment

[page break]

ment l'acte de donation que j'ai fait à  
mon dit fils, devant les Notaire soussigné  
& son confrère, le vingt troisième jour  
du mois de Janvier dernier.

5° Je revoque par le présent trois autres  
testaments ou codiciles que j'aurais pu  
avoir faits avant le présent, auquel seul  
je m'en rapporte comme contenant mes  
dernières volontés.

Ce testament a été ainsi fait dicté &  
nommé par la dite Testatrice au notaire  
soussigné, & par ce dernier écrit ainsi  
qu'il lui a été dicté & nommé, lu & relu  
ensuite par le dit Notaire à la dite-  
Testatrice qui a dit bien le comprendre &  
y persévérer, le tout en présence des dits  
témoins.

Fait & passé à St Ligouri, en l'Etude de  
M. U. B. Desrochers, Notaire soussigné, **lesjour**  
**mois** & au susdits sous le Numéro quatre  
cent vingt un du Répertoire du dit  
Desrochers. Et après lecture faite  
deux fois le dit ① a signé avec le Notaire  
les dits Paquette & Rose Man-  
deville ont déclaré ne savoir signer  
de ce **enquis**. Quatre mots rayés sont nuls.

Treize mots rayés sont nuls.

Joseph Froment témoin

M.B.Desrochers

① Froment

J. F.

M.B.D.